



Commission Consultative Paritaire AED et AESH
du 9 juillet 2026

Déclaration liminaire **CGT éduc'action Académie de Lyon**

Dans l'Éducation nationale et l'académie de Lyon, la fin d'année scolaire 2026 ressemble scandaleusement aux dernières : des personnels précarisés, non titulaires, suspendus à l'incertain renouvellement de leur contrat de travail pour l'année scolaire suivante et dont on se débarrasse quand elles et ils osent défendre leurs droits et ceux de leurs collègues.

Ce chantage organisé génère des conditions de travail dégradées et des pressions au renouvellement pour les AED ou à des réaffectations clairement punitives pour les AESH contre une docilité voire une soumission bien verticalisée, condescendante, éloignée des principes d'indépendance et de neutralité de la fonction publique. Le pouvoir des chef.fe.s d'établissement est démesuré et non encadré dans le domaine des renouvellements comme dans d'autres.

Depuis plusieurs années, la CGT éduc'action dénonce cette gestion arbitraire des AED et demande au rectorat d'intervenir pour rétablir un traitement équitable et neutre des agents dans l'académie, a minima en informant les AED sur leurs droits. Depuis plus d'un an, la CGT a proposé un guide AED comme base de négociation pour un vademecum académique. Le rectorat n'a à ce jour ni sorti un tel vademecum ni convié les organisations syndicales à de quelconques négociations académiques. Le rectorat n'a pas non plus jugé bon de rappeler le cadre légal aux chef.fe.s d'établissement quand nous lui avons demandé spécifiquement sur l'exercice du droit aux congés de fractionnement ou sur l'annualisation abusive du temps de travail,

autant de mesures par lesquelles nombre de chef.fe.s d'établissement maintiennent les AED dans une relation de chantage permanent.

Ces formes d'abus de pouvoir et de régime d'exception au droit de la fonction publique et au droit du travail deviennent la norme. Des personnels ayant exercé 4, 5 ans sont empêchés d'accéder à la cdisation de droit au bout de 6 ans (!), avec la bénédiction d'un rectorat qui fait montre d'un brutalisme légal de plus en plus exacerbé, détournant tous les moyens en sa possession pour maintenir les AED dans la précarité et sous l'arbitraire des chef.fe.s d'établissement. Ainsi, interrogé sur les modalités prévues par le rectorat concernant la CDIsation des AED et confinant au détournement de pouvoir, le rectorat a répondu en CSA, dans une provocation éhontée, qu'il conseille aux chef.fe.s d'établissement de contourner le droit en ne renouvelant pas les AED dès leur 4ème ou 5ème année quand ils refusent que ceux-ci accèdent au CDI dans leur établissement. Le Conseil d'État a déjà qualifié de telles pratiques de détournement de pouvoir, ce qui ne semble pas déranger un rectorat soucieux avant tout de maintenir les AED dans la plus grande précarité possible. Pour les AESH, il en va de même quant à la brutalité et au traitement inhumain qu'elles et ils subissent. La méthode utilisée, via un formulaire de recueil de données sur l'acceptation ou refus d'entrée en PAS en est un exemple. On menace, on fait pression au licenciement.

Force est de constater une régression qui alerte. La porte des échanges constructifs semble bel est bien s'être refermée. En cette année scolaire, nous n'avons eu aucun groupe de travail académique sur le sujet des AESH et de l'école inclusive, aucun groupe de travail académique concernant les AED et le vademecum académique que nous attendons toujours. La CGTéduc'action exige que des temps d'échange indispensables reprennent avec les représentants syndicaux au niveau académique, en Groupes de Travail, et ce au plus tôt : dès la rentrée 2026.

Non seulement le rectorat ne fait toujours rien pour faire respecter le cadre légal, informer les personnels précaires de leurs droits, non seulement il restreint toutes instances de négociation syndicale mais il soutient activement les chef.fe.s d'établissement qui répondent à ces demandes par la répression syndicale, dans notre académie comme dans celles d'Aix-Marseille et de Versailles, tout particulièrement à l'égard de la CGT éducation, fer de lance constant depuis plusieurs années des droits des AED.

Ce soutien actif a été particulièrement honteux lors de la dernière CCP où l'administration n'a reculé devant aucun procédé déloyal pour incriminer notre camarade, coupable aux yeux de l'administration d'avoir exercé des mandats syndicaux et défendu les droits de ses collègues. Après avoir tenté de lui refuser le renouvellement de son contrat l'année dernière hors de tout cadre légal, sans contradictoire, sans saisie des instances obligatoires et après avoir délibérément ignoré les alertes officielles de la CGT éducation sur la discrimination syndicale dont elle a été victime dans son établissement, l'administration a à nouveau tout fait pour se débarrasser de cette représentante syndicale et l'empêcher de se défendre.

Lors de l'entretien avec sa direction, il lui a été refusé de le repousser à un moment où elle pourrait être accompagnée au motif qu'il ne s'agissait pas d'un entretien préalable au non-renouvellement mais d'une simple information avant la convocation de la commission paritaire. Une fois la commission paritaire convoquée, c'est le rectorat qui lui a refusé de pouvoir s'expliquer, la considérant même coupable de se défendre – l'administration est allé jusqu'à dire qu'elle ait osé se défendre jouait contre elle !

Alors que tous les faits qui lui étaient reprochés ont été démontrés soit faux soit retenus exclusivement contre elle dans un traitement spécifique et défavorable vis-à-vis de ses collègues ; et alors que la chronologie des faits démontre que c'est uniquement après qu'elle ait exercé des mandats syndicaux et défendu ses collègues

qu'on a cherché à lui retirer son emploi en retenant contre elle tous les prétextes imaginables ; l'administration est allé jusqu'à lui reprocher une « ambiance » dans l'établissement directement induite par le harcèlement discriminatoire dont elle a été victime, reproche formulé ad hoc et a posteriori, de sorte à empêcher le moindre contradictoire et dont on n'a jamais pu vérifier la réalité des faits.

Après cette commission paritaire encore, l'administration a empêché notre camarade de pouvoir se défendre, enfonçant le clou du brutalisme dans la répression syndicale.

Cette parodie de justice et de gestion des ressources humaines est un outil pour faire taire nos fréquents rappels aux respect minimal des règles du service public et à l'amélioration des conditions de travail des personnels et aux droits des usagers.

Concernant les AESH, la réponse apportée en CSA concernant le respect strict du cadre de missions des AESH est lunaire : ce serait un non-sujet alors même que nous ne cessons d'alerter. Dès lors que les AESH, à qui l'on demande très régulièrement de dépasser leur cadre d'intervention, rappellent ce pour quoi ils sont dans les établissements scolaires, rappellent le cadre de leur contrat, cela leur vaut une ambiance de travail encore plus dégradée qu'elle ne l'est déjà, et, en plus d'être isolé.e.s, elles et ils sont pris pour cible et subissent des conséquences directes sur leurs conditions de travail. Enfin, s'il est connu par la hiérarchie directe et/ou indirecte que des AESH sont syndiqués.e.s, elles et ils subissent de plus en plus un traitement très rapidement défavorable voir invivable. Il ne fait pas bon défendre ses droits pour les personnels précaires. La CGT éducation rappelle que la syndicalisation est un droit individuel et, qu'en aucun cas, cela doit avoir des conséquences négatives sur les agents et exige que les droits des AESH soient respectés dans leur totalité.

La CGT éducation ne cesse de rappeler que le système dysfonctionne et que les élèves en situation de handicap subissent les choix de réduire au strict minimum leurs

accompagnements. Les AESH craquent, on leur ôte l'essence même de leur métier sous des prétextes honteux, et ce jusqu'à dire qu'elles et ils seraient un frein à leur autonomie future, ce qui revient à cracher au visage de ces femmes et hommes sans qui l'école inclusive n'aurait su et ne saurait exister : scandaleux ! Pour les élèves, c'est comme si on demandait à une personne qui voit très mal de se passer de lunettes la plupart du temps et que c'est ainsi que cette personne pourra s'en passer. Et que, si tel n'était pas le cas, et que cette personne indiquait que ce sera impossible pour elle, cela serait traduit par un manque de volonté de sa part... un comble !

On nous vend les Pôles d'Appui à la Scolarité comme un système de compensation qui permettra une réponse pédagogique aux élèves à besoin particulier, alors qu'avant tout il s'agit de réduire drastiquement le nombre d'AESH pour des raisons purement budgétaires et réduire le nombre de demandes de compensations auprès des MDPH. Les enseignant.e.s ne sont pas dupes non plus de cette énième poudre de perlimpinpin. Voyant déjà que les AESH sont de moins en moins présent.e.s auprès d'élèves qui pourtant ont obtenu un droit à être accompagné.e.s, ils et elles sont bien conscients que les PAS ont bel et bien vocation à ce qu'ils se retrouvent totalement seul.e.s face à des élèves aux profils qui nécessitent la présence indispensable des AESH qui sont, elles et eux, des professionnels de l'accompagnement scolaire.

Cela suffit. Cette vision n'est pas viable et la succession des choix déconnectés a déjà suffisamment coûté aux AESH et élèves en situation de handicap.

Plutôt que de poursuivre ce chemin d'exclusion programmée des élèves en situation de handicap du milieu ordinaire, et la voie de la disparition du métier d'AESH indispensable à la scolarité et l'avenir en société de ces élèves, il est grand temps de remettre de l'humain dans les échanges et se tourner vers les professionnels que sont les AESH afin de permettre de répondre aux besoins réels et à la reconnaissance concrète de leur métier.

Faire appliquer le droit existant n'est qu'une première étape et ne saurait suffire à garantir des conditions d'emploi et de travail dignes. Jusqu'à-là, les personnels de direction, le rectorat et le ministère ont démontré leur volonté commune de nous maintenir corvéables, ignorants de nos droits et isolés.

AESH et AED sont et resteront uni.e.s dans la lutte pour de meilleures conditions de vie et de travail. C'est ensemble et pour nos deux corps que nous revendiquons la titularisation, l'augmentation immédiate des salaires, la baisse du temps de travail, la prise en charge des services contraints et le paiement complet des primes REP rétroactives.

Pour une éducation inclusive, égalitaire et émancipatrice, c'est de personnels aux approches, compétences et cultures professionnelles variées dont ont besoin les élèves. Contre un modèle d'école basé sur les seuls savoirs prétendument « fondamentaux », le tri social et l'exploitation de personnels maintenus dans la précarité, la CGT éducation défend une école dans laquelle tous les élèves ont leur place auprès de personnels reconnus et qui ont les moyens d'exercer dans de bonnes conditions.